

Bilan de mandature du Conseil Scientifique du Comité de Bassin Seine-Normandie [2004 - 2010]

Document approuvé lors de la séance du 20 mai 2010

Lors de sa mise en place en 1967, le comité de bassin Seine-Normandie ne disposait pas d'un conseil scientifique, une telle instance n'étant d'ailleurs pas prévue explicitement par les textes statutaires. C'est donc seulement en 2003, à l'initiative du Président du comité de bassin, Monsieur le ministre Robert Galley, que la mise en place d'un conseil scientifique a été initiée.

Le présent document, élaboré en concertation avec l'ensemble des membres du conseil scientifique et avec l'appui du service Prévision Evaluation et Prospective de l'agence, identifie les points forts et faibles de cette première mandature. Il est destiné aux membres du comité de bassin et au personnel de l'agence mais vise également à proposer au prochain conseil, tout en respectant son autonomie, des pistes de travail pour son action. Il s'appuie notamment sur un document complémentaire détaillé disponible en CD-Rom, qui regroupe l'ensemble des documents écrits et des présentations orales produits ou utilisés par le conseil au cours de sa mandature.

Il comprend trois parties :

- La première porte sur la structure et le fonctionnement du conseil ;
- La deuxième traite des relations du conseil scientifique avec le comité de bassin et avec l'agence ;
- La troisième partie évoque quelques sujets que le prochain conseil pourrait approfondir.

I. Organisation et fonctionnement du conseil scientifique

Il faut souligner tout d'abord le caractère particulier de ce conseil par rapport à ceux existant dans des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur. En effet, le comité de bassin et l'agence de l'eau sont des opérateurs de gestion d'une ressource et n'ont pas de mission explicite de recherche, même s'ils diligentent des études en appui de leur activité et soutiennent efficacement en cela les activités de laboratoires publics et privés de recherche. Il s'agissait donc pour le conseil d'apporter un regard « scientifique » à l'ensemble de l'activité et non de se limiter à examiner les seules études scientifiques et techniques réalisées par ou pour l'agence.

Cet exercice de conseil scientifique auprès d'un opérateur de gestion était inédit pour de nombreux membres du conseil. Une démarche pragmatique, adaptée au cas par cas aux différentes saisines est donc apparue la plus adéquate, avec des retours d'expérience de la part de l'agence et du comité de bassin pour juger de la pertinence de ces approches.

I.1. La composition du conseil

La composition du conseil est donnée dans l'annexe 1. Il a été construit autour des principes suivants :

- Les membres sont formellement nommés par le président du comité de bassin, sur propositions du directeur de l'agence.
- Les membres sont nommés à titre personnel, sur la base de leurs compétences propres, et ne représentent donc pas leurs institutions.
- Une composition très pluridisciplinaire a été recherchée, sans que la connaissance du domaine de l'eau ne soit systématiquement requise, avec une représentation alliant des sciences physiques, chimiques, biologiques et écologiques aux sciences humaines et sociales. En considérant le type de questions qu'il avait à examiner, le conseil a en outre proposé à mi-parcours de renforcer la représentation des sciences humaines et sociales.
- Le président est élu par le conseil scientifique, tous les membres pouvant se porter candidat¹.
- Pour la présente mandature, le président du conseil scientifique a proposé au conseil de nommer un vice-président, afin de l'appuyer ou de le suppléer dans l'exercice de sa fonction. Michel Sebillotte a accepté d'assurer cette vice-présidence et le conseil scientifique tient à rendre hommage à son implication exceptionnelle dans l'animation du conseil et dans la conduite de ses travaux². Le président du conseil scientifique a également proposé la mise en place d'un bureau de quatre membres (le président, le vice-président, Sébastien Treyer, Yves Lévi puis Jean-Marc Mérillot) chargé de préparer les séances du conseil en concertation avec le personnel de l'agence.
- L'agence assure le secrétariat du conseil. Cette responsabilité a été assumée par Sonia Decker, que le conseil tient à remercier tout particulièrement pour son implication, son ouverture et son efficacité. Le conseil a également bénéficié de l'appui actif de Jacques Bories, de Yann Laurans puis de Sarah Feuillet et leur exprime également toute sa gratitude.
- Ces personnes de l'agence ont été invitées à assister à l'ensemble des travaux du conseil. De même, Monsieur le ministre Robert Galley, en qualité de président du comité de bassin, puis de représentant désigné du nouveau président, était invité permanent à ces travaux.
- Enfin, un membre du conseil, Jean-Marc Mérillot, a accepté de représenter le conseil à la commission des études du comité de bassin.

¹ Lors de cette mandature, seul Bernard Chevassus-au-Louis s'est porté candidat.

² Michel Sebillotte a dû interrompre ses activités en janvier 2009 et est décédé en avril 2010.

I.2. L'orientation générale : une priorité à l'analyse systémique et à la prospective

Il est apparu assez rapidement que l'intérêt d'une telle composition pluridisciplinaire du conseil n'était pas de pouvoir répartir les questions entre les membres en fonction de leur compétence, afin d'élaborer rapidement des avis sur des points précis, mais d'apporter des regards multiples et complémentaires sur des sujets complexes. En effet, comme il sera exposé plus loin, la quasi-totalité des sujets traités combinaient des aspects relevant des sciences de la nature et des aspects liés aux sciences humaines et sociales.

Cette volonté d'une approche globale, systémique, mais aussi d'une vision prospective, afin d'identifier des enjeux qui pouvaient sembler lointains (comme l'impact des changements climatiques ou les futurs « métiers » de l'agence) s'est affirmée au fil des avis successifs :

- Les premiers travaux sur l'analyse des différentes perspectives liées à l'eau avaient tenu à souligner quelques signaux faibles mais susceptibles de prendre de l'importance à terme, comme la croissance des pollutions d'origine atmosphérique, qui pourrait remettre en cause la pertinence d'une gestion par bassin, ou la recrudescence possible des risques microbiologiques.
- Le travail sur le programme « eau et santé » a permis de poser la question non seulement en termes d'enjeux sanitaires mais aussi de positionnement de l'agence dans un jeu d'acteurs qu'il convenait d'analyser pour développer des stratégies efficaces.
- L'examen du projet de SDAGE ou la saisine sur le PIREN Seine ont obligé le conseil scientifique à réfléchir au positionnement à adopter pour apporter une véritable valeur ajoutée dans l'évaluation de ces objets complexes, qui mobilisaient déjà un grand nombre d'acteurs et de capacités de réflexion. En ce qui concerne le SDAGE, le conseil scientifique s'est surtout interrogé sur la cohérence globale, en pointant des tensions éventuelles (entre des objectifs environnementaux et des objectifs de santé par exemple), en soulignant les limites d'actions trop cloisonnées (par exemple une gestion strictement par masses d'eau) ou en incitant à expliciter les principes sous-jacents aux choix effectués (comme la priorité à la prévention).
- Pour le PIREN Seine, l'option retenue a été de ne pas se focaliser sur l'activité de recherche au sens strict (déjà bien évaluée par d'autres instances scientifiques) et d'analyser plutôt les interfaces amont et aval, c'est-à-dire la manière dont les questions de recherche étaient élaborées et dont les résultats étaient restitués aux utilisateurs et utilisés par eux.
- Les travaux sur la perception des risques, la participation du public, l'utilisation des outils économiques ou l'action territoriale de l'agence ont permis également d'affirmer concrètement cette option du conseil scientifique de proposer un regard « décalé », un autre point de vue, sur des approches, des représentations ou des pratiques des acteurs de l'eau.

Le conseil considère que ce positionnement lui a permis effectivement de jouer un rôle utile et original vis-à-vis du comité de bassin et de l'agence. Il a également contribué, de l'avis de ses membres, à un véritable enrichissement personnel – au sens intellectuel du terme bien sûr – qui bénéficiera certainement à d'autres instances où les membres du conseil scientifique siègent ou siégeront à l'avenir. Le conseil scientifique souligne cependant quelques limites de ce positionnement :

- La première est la nécessité d'un temps long et difficilement réductible d'écoute et de maturation et d'une volonté collective pour parvenir à une véritable approche interdisciplinaire – et pas seulement pluridisciplinaire – et globale des questions. Ceci peut conduire à une certaine impatience, voire insatisfaction de spécialistes disciplinaires plus à l'aise dans des démarches mieux délimitées. En conséquence, le prochain conseil scientifique, s'il adopte la même démarche, devra peut-être investir d'emblée, de manière plus formalisée, dans un travail d'autoformation entre l'ensemble de ses membres, afin que chacun s'approprie les principaux concepts, problématiques et méthodologies des différentes disciplines représentées. De même, un meilleur équilibre entre les travaux à dominante économique ou sociologique et ceux portant sur des défis des sciences physiques, chimiques et biologiques, serait sans doute à rechercher.
- En corollaire, cette option s'est traduite par un temps de traitement souvent très long des différents sujets, et donc par un nombre relativement limité d'avis. Une partie notable de ce temps était cependant

lié à l'appropriation et à la compréhension des sujets à examiner, pour la plupart assez complexes. Sur ce point, le conseil scientifique tient à indiquer que l'agence ne doit pas surestimer le niveau de connaissance des sujets des membres du conseil, même si beaucoup d'entre eux travaillent dans le domaine de l'eau : les exposés pédagogiques de présentation des sujets, de leur historique, de leurs protagonistes qu'ont réalisés les membres de l'agence ont été particulièrement appréciés.

- La question de conserver une « distance critique » vis-à-vis de l'agence est également une question difficile et qui doit faire l'objet d'une attention permanente. Il faut en effet gérer une contradiction possible entre, d'une part, la nécessité d'un dialogue actif avec l'agence et ses personnels pour s'approprier réellement les problématiques, les contraintes, les interrogations et, d'autre part, la volonté de rester suffisamment distancié et extérieur pour apporter un point de vue original, et éventuellement critique.

I.3. Faut-il un conseil dédié au bassin ?

Le conseil s'est interrogé sur la pertinence d'un conseil lié à un bassin particulier, en considérant notamment que :

- tous les bassins n'étaient pas dotés d'un tel conseil ;
- certaines questions posées (par exemple sur eau et santé) se présentaient sans doute de manière similaire dans d'autres bassins et auraient pu être traitées à une échelle plus globale ;
- la création de l'ONEMA et la mise en place d'un conseil scientifique auprès de cet établissement pouvait créer une certaine redondance entre les deux conseils.

A l'expérience, le conseil est convaincu de l'intérêt d'avoir effectivement un conseil spécifique du bassin, dès lors qu'il s'agit d'appuyer les acteurs d'un territoire donné et de leur apporter des réponses réellement appropriées à leurs attentes et à leurs interrogations. Cette démarche interactive, tant dans l'élaboration des questions que dans la recherche de solution adaptée – aussi bien sur la forme que sur le fond – pourrait difficilement être réalisée par une instance qui ne serait pas perçue comme liée au bassin et à ses acteurs. Le Bassin de la Seine présente une originalité physiographique (très grand bassin sédimentaire) mais aussi deux spécificités liées aux activités humaines qui le placent en position originale au sein des bassins européens : une agriculture de grande culture très ouverte sur une économie agricole globalisée, et une métropolisation marquée du territoire (Paris et sa grande métropole). En résulte des sujets d'étude qui prennent une dimension particulière (par exemple l'évolution de l'usage des sols) et justifient un conseil scientifique dédié.

Ceci n'exclut pas que des instances nationales comme le conseil scientifique de l'ONEMA, le CSPNB (conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité) ou celui de l'AFSSA pour les aspects sanitaires puissent apporter des éclairages utiles aux acteurs du bassin mais ce rôle doit être réfléchi en complémentarité et non en substitution de celui du conseil scientifique de bassin³.

Ce cadrage sur le bassin n'exclut pas non plus, au contraire, une ouverture sur l'extérieur. C'est même un rôle important du conseil scientifique de veiller à apporter de telles perspectives. Ceci a été réalisé de deux manières :

- La présence au conseil scientifique de huit membres extérieurs au bassin, dont trois membres appartenant aux conseils scientifiques d'autres bassins (Guy Oberlin pour RMC, Marc Benoît et Philippe Hartemann pour Rhin-Meuse). Cette formule s'est avérée très positive et devrait être conservée.
- La présentation d'études sur d'autres pays (comme le cas de la gestion territoriale en Allemagne) pour enrichir la réflexion sur certains sujets. Ce rôle du conseil pour explorer davantage la dimension internationale de nombreuses questions serait à renforcer à l'avenir.

³ Les Présidents des CS de bassin existants sont présents au CS de l'ONEMA et devraient rendre aisée cette recherche de complémentarité.

I.4. Les modalités de travail

Le conseil scientifique n'a pas établi de règlement intérieur formel⁴ mais a peu à peu défini des pratiques et des modalités de travail dont on peut souligner les points suivants :

- L'invitation faite au directeur de l'agence à présenter en début de séance un « point d'actualité » relativement long (une heure, parfois plus, avec les discussions) s'est révélée très utile pour informer le conseil d'une actualité souvent riche mais aussi pour identifier au cours de ces échanges assez informels des pistes possibles pour ses travaux. Ce point d'actualité permettait également aux différents membres du conseil scientifique de mettre en commun des informations et analyses qu'ils jugeaient pertinentes pour le travail collectif.
- Le conseil scientifique a tenu 19 sessions plénières, soit environ trois sessions par année pleine. Il a organisé en outre trois séminaires de travail. Les ordres du jour de ces différentes réunions figurent en annexe 2.
- Le conseil scientifique a le plus souvent travaillé en session plénière. Cependant, pour élaborer son avis sur le SDAGE, le conseil scientifique s'est divisé en plusieurs ateliers parallèles pour opérer une première synthèse des réflexions de ses membres. Cette formule est apparue assez positive pour trouver les bons « angles d'attaque » d'un sujet complexe.
- La formule des séminaires ouverts s'est avérée également très positive. Le principe était d'inviter quelques experts extérieurs à des exposés thématiques ou méthodologiques pour contribuer à la réflexion du conseil scientifique dans l'élaboration d'un avis, en conviant également à ce séminaire des membres de l'agence et du comité de bassin, qui pouvaient également participer aux discussions. Ceci a permis « d'importer » directement auprès des acteurs impliqués des points de vue pouvant interroger, voire contester certaines pratiques, par exemple sur les objectifs et les modalités de consultation du public (novembre 2006) ou sur la manière d'utiliser les analyses économiques dans l'élaboration des programmes (juin 2009).
- Le conseil scientifique n'a mis en place qu'une fois un groupe de travail spécialisé, pour l'évaluation du PIREN Seine⁵. Ce groupe, animé par Michel Sebillotte, a réalisé un travail considérable (analyses bibliographiques, entretiens) pour aboutir à un rapport détaillé et à des propositions d'amélioration. La formule apparaît cependant très lourde et peu compatible avec la disponibilité de la plupart des membres du conseil scientifique.
- Globalement, si le taux de présence des membres du conseil scientifique a été élevé et leur participation active aux débats des séances plénières, il est apparu difficile de les mobiliser de manière conséquente en dehors de ces séances. Le rôle de soutien et d'animation de l'agence, en lien avec le bureau, est donc déterminant dans l'efficacité du conseil.

I.5. Les produits

Les différents textes produits par le conseil scientifique sont présentés en annexe 3. Au total, le conseil scientifique a produit 6 avis formels, 3 notes de réflexion ou d'orientation, un rapport d'évaluation (sur le PIREN-Seine), auxquels s'ajoute le présent bilan de mandature.

Un compte rendu détaillé des débats a été élaboré pour chaque séance et approuvé à la séance suivante. Ces documents, de grande qualité, ont demandé un travail important. Le conseil scientifique a considéré que, pour assurer une transcription fidèle des débats, ces comptes-rendus devaient avoir le statut de document de travail interne au conseil et n'avaient pas vocation à être communiqués. Cependant, compte tenu de la richesse et de la qualité de ces documents, le conseil propose deux pistes de réflexion :

- Elaborer une « version courte » de ces documents, qui pourrait être communiquée rapidement, par exemple sur le site internet de l'agence. Cette tâche pourrait être confiée à tour de rôle à deux ou trois membres du conseil scientifique.

⁴ Des discussions ont cependant eu lieu sur les modalités de rendu des avis, en particulier sur la formulation des avis divergents mais cette question ne s'est pas posée concrètement.

⁵ Un autre groupe avait été mis en place pour évaluer le programme Seine-Aval mais n'a pas achevé ses travaux.

- Rendre public en fin de mandature ces comptes-rendus, en les mettant en ligne sur le site internet de l'agence.

Lors de l'approbation de ce bilan, le conseil a finalement retenu le principe d'une insertion de ces comptes-rendus dans le CD-Rom reprenant l'ensemble de ses travaux, avec communication sur demande par l'agence, après avis favorable du président en exercice du conseil scientifique.

Les séminaires n'ont pas donné lieu à des « Actes » reprenant les différents exposés et discussions. L'option choisie a été d'en tirer des avis argumentés du conseil scientifique, avec parfois une version courte pour les non-spécialistes et une version plus détaillée et plus technique de ces avis.

Le conseil scientifique a demandé à avoir des retours à chaque séance sur la prise en compte (ou non) de ses avis par l'agence et le comité de bassin. Il a pu ainsi constater que ses réflexions sur le thème « eau et santé » ou sur le SDAGE avaient effectivement donné lieu à des initiatives ou à des modifications significatives. De même, l'analyse du programme PIREN-Seine semble avoir été appréciée et prise en compte par les animateurs de ce programme. Par contre, ses efforts pour réorienter la procédure de consultation autour du SDAGE vers des formes à la fois plus efficaces, plus participatives et plus économes⁶ se sont heurtés à des obligations et à des contraintes fortes, en grande partie extérieures à l'agence et au comité de bassin.

Par ailleurs, des progrès sont sans doute à réaliser pour préciser les termes des saisines : sans vouloir trop formaliser la procédure, il semble qu'un texte écrit, diffusé en même temps que les documents et pointant les principales questions posées au conseil scientifique, serait un complément utile à une simple « demande d'avis » sur un texte. Cette approche permettrait de mieux préparer les discussions du conseil scientifique et d'améliorer de ce fait la qualité et la pertinence de ses avis.

⁶ Le conseil avait désapprouvé la formule onéreuse et peu informative d'une distribution de l'enquête dans toutes les boîtes aux lettres.

II. Les relations avec le comité de bassin et l'agence

II.1. Les relations avec le comité de bassin

Formellement, le conseil scientifique est placé auprès du comité de bassin et c'est de ce comité qu'il est censé recevoir des saisines et auquel il doit *in fine* présenter ces avis. La réalité a en fait été assez différente de ce schéma de principe.

En ce qui concerne les saisines, la seule saisine formelle reçue du Président du comité de bassin a été celle sur l'évaluation des programmes PIREN-Seine et Seine Aval. Les autres sujets de travail ont plutôt résulté d'échanges avec le directeur de l'agence et ses collaborateurs (prospective, eau et santé, SDAGE, action territoriale). Même l'examen du SDAGE, tant sur son contenu que sur ses modalités d'élaboration (consultation du public) a été l'objet d'une initiative du conseil scientifique, suite à une proposition de l'agence.

En ce qui concerne les présentations des avis, elles ont effectivement été inscrites à l'ordre du jour des comités de bassin pléniers, mais avec des créneaux horaires obligeant à des présentations très brèves et ne permettant guère des échanges approfondis. De ce fait, les réactions du comité de bassin, au-delà d'une réelle attention, étaient souvent limitées à l'expression d'un *satisfecit* qui, même s'il apparaissait incontestablement sincère, laissait les membres du conseil un peu déçus de la disproportion entre leurs efforts et un tel retour.

Le conseil est conscient que les contraintes des séances plénières du comité de bassin rendent difficile une amélioration notable de cette situation. Il suggère donc que, outre ces présentations formelles en séance plénière, il puisse présenter ses travaux de manière plus détaillée à une instance plus opérationnelle à définir : bureau du comité de bassin, commission permanente des programmes et de la prospective, etc. Ainsi, la présentation de l'avis sur le SDAGE au « groupe Jourdain » s'est révélée une expérience très positive.

Enfin, s'il a été prévu que le président du conseil assiste au comité de bassin (ce qu'il a fait la plupart du temps, personnellement ou en étant représenté par le vice-président) et présente un résumé des principaux points de ces réunions au conseil, ce mode de couplage apparaît insuffisant pour permettre une appropriation réciproque des enjeux, problèmes et interrogations portés par les uns et les autres.

Par contre, la participation active de quelques membres du comité de bassin aux séminaires du conseil a été très appréciée par le conseil et a permis des interactions directes fructueuses.

II.2. Les relations avec l'agence : le point de vue du conseil

Le conseil tient à souligner sa vision très positive de ses relations avec l'agence, en particulier :

- La volonté permanente de l'agence de fournir au conseil scientifique des informations de qualité et, tout en respectant strictement son indépendance, de lui apporter des éclairages pertinents sur les différents sujets traités.
- L'implication du directeur général pour informer le conseil, répondre à ses interrogations et, en particulier, pour faire état de manière très ouverte des questions qu'il identifiait pour l'avenir. Ces contributions ont été précieuses pour permettre au conseil scientifique de définir les sujets pertinents dont il devait se saisir.
- La qualité du secrétariat permanent, tant dans l'organisation matérielle, irréprochable, des sessions que dans la préparation des ordres du jour et l'élaboration des comptes-rendus et des avis.

Pour renforcer ces liens avec l'agence, il est proposé d'inviter à chaque séance du conseil un membre de l'agence pour exposer des travaux techniques ou scientifiques récents réalisés par l'agence et qui seraient susceptibles d'intéresser le conseil.

II.3. Les relations avec l'agence : le point de vue de l'agence

Il a semblé souhaitable au conseil de solliciter également les personnels de l'agence les plus impliqués dans le fonctionnement du conseil scientifique pour qu'ils donnent leur point de vue sur le conseil et ses relations avec l'agence⁷.

II.3.1. La vie des avis

Les avis du conseil scientifique sont présentés formellement au comité de bassin Seine-Normandie, ce qui donne lieu à leur publication officielle. Cependant la vie des avis du conseil scientifique commence bien avant cette étape. En effet, de la saisine à leur publication, ils ont fait l'objet de travaux et de débats en séances plénières, en séminaires et en réunions de bureau, qui, dès cette phase de gestation, nourrissent les réflexions de l'agence.

Le service Prévision Evaluation et Prospective, chargé du secrétariat technique du conseil scientifique et bénéficiant largement de ce travail de réflexion mené en amont, a tenté de se positionner tel un « canal de diffusion » entre le conseil scientifique et l'agence. Ainsi, après publication des avis, le SPEP se charge de contribuer à leur mise en œuvre en amorçant des travaux en collaboration avec les experts de l'agence, en charge d'une thématique spécifique, qui ont partagé les réflexions du conseil scientifique.

Cela a notamment été le cas pour l'avis sur la prospective (« Défis à 2015 et perspectives pour la politique de l'eau de l'AESN »). Cet avis représente un « cadre de travail » pour aider l'agence à envisager des futurs possibles. Sa mise en œuvre a commencé par l'organisation, en 2006, d'un séminaire impliquant largement le conseil scientifique pour faire le point sur les études prospectives concernant l'environnement aquatique en Seine-Normandie.

Récemment, afin de préparer son 10^{ème} programme, l'agence a assis sur cet avis son projet de démarche prospective participative pour la Commission permanente des programmes et de la prospective.

Entre temps, l'avis du conseil scientifique a également servi à donner une dimension prospective à une étude de jeu d'acteurs dans le domaine « Eau et santé », réalisée dans le droit fil d'un autre avis du conseil scientifique portant sur l'eau et la santé. Cette étude a permis à l'agence d'analyser son positionnement et d'affiner sa stratégie en termes d'Eau et santé.

L'approche systémique préconisée dans différents avis du conseil scientifique a inspiré diverses démarches de l'agence. Ainsi, pour préparer l'analyse du *système agence*, préalable à la prospective du 10^{ème} programme, un schéma des financeurs de la politique de l'eau a été établi, situant l'agence parmi les divers acteurs et notamment financeurs du programme de mesures, ce qui a permis de la sortir d'une vision excessivement centrée sur son propre programme d'actions (Cf. avis sur le projet de SDAGE 2007).

Au-delà de l'avis sur la prospective, d'autres avis, concernant des problématiques plus spécifiques ont impliqué la participation d'un certain nombre d'experts de l'agence :

L'avis « Eau et santé », déjà cité, dont le produit initial a été l'étude du jeu d'acteurs, a conduit à révéler la nécessité pour l'agence de territorialiser ses enjeux et d'impliquer en parallèle les collectivités. L'action de l'agence, en *mode mineur*⁸, peut être véritablement efficace en passant par ses relais territoriaux à condition de disposer des bons argumentaires. Ainsi, est né le projet de réaliser des dossiers territorialisés « Eau et santé ». L'étude du jeu d'acteurs « Eau et santé » a fait l'objet de débats en comité de direction de l'agence, donnant ainsi

⁷ Le texte qui suit a été rédigé par S. Feuillet et S. Decker sous couvert de J. Bories

⁸ Expression issue de l'étude du jeu d'acteur « Eau et Santé » pour traduire le fait que l'Agence n'a pas une prise directe avec le territoire en termes de maîtrise d'ouvrage.

l'occasion aux directeurs de s'interroger sur des orientations stratégiques importantes. On peut dans ce type de situation parler d'un « impact diffus » du conseil scientifique au niveau de l'agence, puisqu'il amène les directeurs à prendre conscience d'une problématique, à y réfléchir, et éventuellement à en tirer des conséquences par la suite.

L'avis sur la « Participation du public et politique de l'eau » émis au cœur de la consultation du public de 2008, a dans un premier temps donné lieu à la mise en œuvre d'une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif d'habitants du bassin. Cette démarche s'est avérée très utile pour à la fois confirmer les résultats de l'enquête papier dans des conditions plus rigoureuses, mais aussi pour en évaluer les limites. A l'instar de l'avis sur la prospective, l'avis sur la participation peut être considéré comme un « avis cadre », c'est-à-dire un outil sur lequel l'agence peut s'appuyer à l'avenir dans tout processus d'échanges avec les acteurs du domaine de l'eau. Complété par la note de réflexion sur "l'implication des instances de bassin en matière de participation du public", il a inspiré une présentation de l'agence dans le cadre d'un séminaire de préparation du prochain programme de recherches PIREN Seine [2011-2014], sur la nécessité d'impliquer les sciences sociales.

L'avis sur l'avant-projet de SDAGE de 2007, qui invitait notamment à mieux mettre en perspective le document, à présenter les acteurs du domaine de l'eau de manière plus réaliste, à mieux affirmer les priorités de la gestion de l'eau et à situer le SDAGE par rapport à la question du changement climatique..., a donné lieu à un débat au sein de la commission permanente des programmes et de la prospective sur l'importance de la connaissance et sa place par rapport à l'action.

L'avis sur le programme de recherche PIREN Seine, qui incite l'agence à mieux s'organiser pour formuler ses besoins et sa demande de recherche, a fait l'objet d'une double prise en compte : celle de l'agence d'une part, celle du directeur du PIREN et des chercheurs d'autre part. Ainsi, afin d'initier dans la mesure du possible « la boucle vertueuse de la recherche finalisée » (Sebillotte 2006), le directeur du PIREN Seine a organisé un séminaire de préparation du prochain programme pour la période [2011-2014] dans lequel les gestionnaires de l'eau, partenaire du PIREN, étaient invités à présenter aux chercheurs leurs problématiques de travail, leurs enjeux et les besoins de connaissances qui en découlent. Outre l'organisation et la coordination des chercheurs par le directeur du PIREN, cette action a nécessité la coordination des « demandeurs » de recherche réalisée par l'interlocuteur agence du PIREN.

II.3.2. Au-delà de ses avis, qu'apporte le conseil scientifique à l'agence ?

Le conseil scientifique aide l'agence, notamment à travers ses liens étroits avec le service Prévision Evaluation et Prospective, à prendre du recul sur la gestion de l'eau, sur le travail réalisé et en cours, sur les stratégies, à tenir compte d'enjeux indirectement liés à l'eau. Il contribue à bâtir une vision panoramique de la politique de l'eau en lien avec d'autres problématiques. Globalement, le conseil scientifique inspire le programme de travail de l'agence en termes de prospective notamment.

Lors des trois séances annuelles du conseil scientifique, les présentations, les auditions, mais également les débats permettent aux membres de l'agence qui y sont présents de prendre conscience de certains enjeux, d'approfondir certaines connaissances, de faire des liens entre problématiques, ce qui est très utile à une meilleure compréhension globale de la gestion de l'eau en lien avec d'autres problématiques (changement climatique, développement urbain, agriculture, sciences sociales...) et donc à la formulation des questions qui sont ensuite posées dans le cadre d'étude d'évaluation de politique publique, dans le cadre de perspectives ou d'analyses, ainsi qu'à la hiérarchisation des priorités de travail.

Les réunions de bureau du conseil sont également l'occasion, lors du passage en revue des thèmes sur lesquels il conviendrait de travailler à la séance suivante du conseil, d'alimenter une vision globale sur les questions d'environnement, y compris lors du déjeuner avec le Directeur Général, qui fait pour le bureau du conseil scientifique un point sur l'actualité.

Le conseil scientifique constitue également un « vivier » de scientifiques connaissant bien le système agence et les problématiques en jeu, dans lequel il est possible de puiser, dans la mesure de leur disponibilité,

pour constituer des comités de pilotage d'évaluations de politiques publiques (lesquels comprennent un collège issu du comité de bassin, un collège d'experts et un collège de membres de l'agence) ou de groupes de travail plus ponctuels, comme c'est le cas par exemple pour le groupe de travail de prospective participative.

L'agence a, grâce au conseil scientifique, accès à un réseau de scientifiques de disciplines diversifiées, connaissant bien le système agence et les problématiques de gestion de l'eau, ce qui peut donner lieu à des sollicitations ponctuelles, par exemple en lien avec des travaux de recherche (Piren, ...) pour obtenir des conseils.

Enfin, les liens de l'agence avec le conseil scientifique ont donné lieu à des interactions riches, qui ont impliqué et entraîné une prise de recul bénéfique par rapport aux travaux réalisés par l'agence. Le séminaire réalisé sur l'économie et la DCE a permis de prendre du recul sur les analyses économiques pilotées et réalisées pour la DCE, à réfléchir aux limites, à la manière d'améliorer les approches, aux questions pour la recherche.

Les séminaires sont l'occasion d'élargir les réflexions à des publics différents de celui de l'agence et des instances de bassin, en invitant des experts extérieurs, des homologues d'autres agences. Ce sont des occasions d'émulations intellectuelles utiles à tous.

Au final, nous pouvons dire que le conseil scientifique aide l'agence à prendre de la distance par rapport à sa propre problématique, l'eau, à faire des liens avec d'autres problématiques, à réfléchir à sa manière de travailler (prospective, participation du public, études économiques, évaluation, santé, droit...), à porter un regard critique sur la recherche qu'elle finance, à bénéficier d'un réseau d'experts de diverses disciplines scientifiques tous familiers avec le monde de la gestion de l'eau.

III. Quels chantiers pour le prochain conseil scientifique ?

Lors de sa réflexion sur son bilan de mandature, le conseil scientifique a identifié quelques sujets qui lui sembleraient utile d'aborder ou d'approfondir lors d'une deuxième mandature. Il s'agit bien sûr d'une liste simplement indicative, non exhaustive et non hiérarchisée, et ses sujets ne sont donc présentés que de manière très sommaire.

III.1. L'élaboration et l'évaluation des programmes pluriannuels

Le conseil scientifique a découvert lors de sa première mandature l'ampleur et la complexité du SDAGE et des programmes d'actions. Il a souligné notamment qu'un nombre important d'objectifs visés ne dépendaient pas seulement des acteurs de l'eau et que d'autres politiques nationales, européennes ou globales, pouvaient jouer un rôle majeur dans les évolutions à venir. Il s'est interrogé également sur l'aptitude des indicateurs proposés à mesurer l'efficacité des efforts entrepris, en particulier lorsqu'une forte inertie caractérise les milieux-cibles (par exemple dans le cas des nappes profondes). Enfin, le conseil a observé que la question de l'efficacité de la politique de l'eau avait fait l'objet de diverses interrogations récentes, comme par exemple celles exprimées dans le rapport de la Cour des comptes de décembre 2009.

Pour ces différentes raisons, une réflexion sur la manière de mesurer l'impact propre du SDAGE et autres programmes pluriannuels apparaîtrait utile pour accompagner dès leur phase de conception les futurs programmes.

III.2. La participation effective du public

Le conseil a consacré une part notable de ses réflexions à ce sujet et est persuadé que cette question est majeure pour la réussite de la politique de l'eau à l'avenir. Sans attendre les consultations formelles du prochain SDAGE, des travaux sociologiques sur la perception et l'attachement des différents acteurs aux usages et aux enjeux de l'eau seraient à réaliser et des expérimentations locales pourraient être conçues et mises en œuvre en relation avec le conseil scientifique.

III.3. L'action territoriale et son efficience

Dans la dernière année de son mandat, le conseil scientifique a entamé une première réflexion dans ce domaine, en recensant les différentes raisons qui allaient sans doute inciter, voire obliger l'agence à s'impliquer davantage dans ce domaine, en particulier l'objectif de lutte contre les pollutions diffuses (voir plus loin), l'enjeu de gestion quantitative de la ressource dans la perspective des changements climatiques et celui de la mise en place d'une trame verte et bleue cohérente et fonctionnelle.

Le « programme d'actions » publié au titre des impératifs de la DCE, avec sa première échéance en 2015, et, en vis-à-vis, les constats pessimistes récemment faits par la Cour des Comptes sur l'eau en France, incitent à penser qu'une implication du conseil scientifique dans une réflexion plus approfondie sur les actions territoriales serait d'une grande utilité, afin de contribuer à préciser la stratégie dans ce domaine.

III.4. L'articulation entre connaissances et action publique

Le conseil a abordé cette réflexion lors de son évaluation du PIREN-Seine, en soulignant combien cette question d'interface efficace pour, d'une part, traduire les questions concrètes en opérations de recherche pertinentes et, d'autre part, décliner les résultats obtenus en produits appropriés par et pour les usagers, devait faire l'objet d'un investissement fort et spécifique.

Dans son avis sur le SDAGE⁹, le conseil avait également appelé à une « politique dynamique et intégrée des connaissances », en liant étroitement connaissance et action, et à une mobilisation d'un grand nombre d'acteurs dans l'acquisition et la diffusion de ces connaissances.

Plus globalement, le conseil s'est attaché à faire émerger le **concept d'effectivité** et à souligner son rôle central pour contribuer à passer de la planification sur le papier aux effets réels, non seulement sur le terrain mais, plus en amont, sur les représentations mentales et les comportements qui en découlent. Le conseil considère que ce concept, scientifiquement instrumenté (définitions des variables, indicateurs pertinents, modélisations), permettrait de renouveler le dialogue entre scientifiques et gestionnaires et d'éviter les discontinuités fréquentes entre connaissances « académiques » et actions concrètes.

Il serait souhaitable de faire un bilan des actions entreprises et de proposer éventuellement de nouvelles pistes à explorer dans ce domaine.

III.5. Les stratégies de collecte et de gestion des données

Les scientifiques réclament des suivis à long terme pour comprendre la dynamique temporelle des systèmes écologiques. Or les données environnementales sont souvent récoltées de manière sectorielle. Il en résulte, le plus souvent, de grandes difficultés pour interpréter correctement les fluctuations observées parmi les organismes étudiés. En outre, on ne dispose pas, le plus souvent, d'informations relatives aux activités économiques ayant pu influencer sur les évolutions observées.

Enfin, cette récolte d'informations coûte cher. Comment faire en sorte qu'elle puisse être optimisée pour mieux répondre aux besoins d'une approche systémique ? Quelles stratégies de récolte de l'information (périodicité, couverture géographique, etc.) faut-il mettre en place ? Quelles synergies faut-il organiser entre producteurs de données ? Quels outils de gestion de ces informations (SIG, modèles, etc.) sont-elles nécessaires pour intégrer des informations de nature qualitative et quantitative ?

III.6. Les outils d'action

Dans sa réflexion sur les outils économiques, le conseil s'est concentré sur l'utilisation de ces outils dans l'examen *a priori* de divers objectifs et stratégies possibles et n'a pas traité la question, également importante, de l'efficacité relative de divers outils économiques d'intervention (taxes, subventions, quotas, etc.) pour mettre en œuvre concrètement ces stratégies et obtenir un résultat donné. Ces questions de l'évolution éventuelle des outils économiques d'intervention seraient donc à approfondir, tant sur le plan de l'efficacité ou de l'efficience que d'autres critères (équité spatiale, perception par les citoyens, etc.).

III.7. Les pollutions diffuses

La question des pollutions diffuses et de leurs effets sur la santé et sur les écosystèmes aquatiques constituera certainement une thématique majeure dans les années à venir. Elle sera caractérisée par des incertitudes scientifiques fortes (faibles doses, effets des mélanges, effets à long terme, etc.) et donc, vraisemblablement, par des polémiques récurrentes. La définition des objectifs à atteindre et de leur hiérarchie devra tenir compte de ce contexte et se faire selon des procédures adaptées (conférence de consensus, débats contradictoires, etc.). Il conviendra sans doute également d'innover dans les stratégies à mettre en œuvre pour réduire ces pollutions. Le conseil scientifique a d'ailleurs commencé à explorer cette question à travers sa réflexion sur « l'agence, acteur territorial ».

Le conseil pourrait donc se saisir plus largement de cette thématique, d'une part en s'appropriant collectivement, dès le début de son mandat, les aspects techniques de ces problèmes (évolution des méthodes de détection des substances et d'évaluation des risques, techniques de traitement disponibles, etc.) et, d'autre part, en s'impliquant dans la définition (et la mise en œuvre ?) des procédures adaptées de consultation.

⁹ Voir l'avis présenté au comité de bassin le 29 novembre 2007, p. 21 à 23.

III.8. Biodiversité et services écologiques

La dimension biologique et écologique de la qualité des eaux prendra sans doute une importance croissante : rôle des masses d'eau dans la fourniture de services écosystémiques (avec une évaluation économique de ces services), rôle de la trame bleue dans la gestion de la biodiversité, relation entre qualité des habitats et restauration des populations de migrateurs (voir le retour du saumon en Seine, en l'absence de tout repeuplement). De plus, l'agence peut désormais se porter directement maître d'ouvrage de travaux dans ce domaine, en l'absence d'initiatives des collectivités locales. Enfin, les écosystèmes concernés sont en fait des « anthroposystèmes », c'est-à-dire des systèmes que l'homme, à travers ses activités et ses aménagements, module fortement, positivement ou négativement (voir, par exemple, l'influence des grands lacs de Seine-amont, tant sur les services écologiques produits localement que sur ceux induits en aval).

La stratégie du comité de bassin dans ce domaine pour analyser, et prendre éventuellement en compte ces services, sera donc certainement à discuter au niveau du conseil scientifique.

III.9. Les espaces littoraux

La question des limites, notamment territoriales, de l'action de l'agence sur la zone littorale a été évoquée à plusieurs reprises dans les discussions du conseil et a pris une ampleur nouvelle avec les réunions du Grenelle de la mer, qui ont souligné l'importance d'une gestion intégrée de ces zones, et la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de 2008, qui instaure des principes d'action similaires à ceux de la DCE.

Une réflexion plus approfondie serait donc utile pour tenir compte de ces nouveaux éléments et examiner notamment les besoins de connaissance qui en résultent et le rôle possible de l'agence.

III.10. Les changements climatiques

Dès son avis de juin 2006¹⁰, puis dans son avis sur le SDAGE, le conseil scientifique a essayé de définir en quels termes se posait ou allait se poser pour le bassin la question des changements climatiques, en insistant notamment sur les couplages entre les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau et sur la nécessité de mieux se préparer à la gestion de crise face à des événements extrêmes.

Plusieurs travaux ont récemment approfondi cette problématique des changements climatiques, en particulier ceux du PIREN-Seine (programme RExHySS) ou ceux du groupe de travail interministériel sur l'évaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France¹¹.

Le conseil scientifique pourrait donc examiner ces différents éléments et contribuer à une réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre au niveau du bassin.

III.11. Les coopérations internationales

L'eupéanisation de la politique de l'eau est aujourd'hui une donnée incontournable qui mérite d'être retenue comme objet de réflexion par le conseil scientifique. A partir d'une meilleure connaissance des pratiques étrangères, le conseil scientifique pourrait tirer parti des dispositifs existants pour alimenter ses réflexions sur les stratégies à mettre en place, tant pour ce qui concerne les exercices de planification à venir, que pour ce qui concerne les actions menées sur le terrain.

*

¹⁰ « Défis à 2015 et perspectives pour la politique de l'eau de l'AESN », avis présenté au comité de bassin le 30 juin 2006.

¹¹ Voir ONERC, 2009. Changement climatique. Coûts des impacts et pistes d'adaptation. La documentation française, Paris.

Annexe 1 : composition du conseil scientifique

NOM	SPECIALITE	ORGANISME
Marc BENOIT	Agronomie	INRA (Mirecourt)
Philippe BONTEMS	Economie	INRA (Toulouse)
Patrick BOURGERON	Ecologie, Conservation et Aménagement	ENS (Paris)
Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Président du conseil scientifique)	Ecologie	INRA (Jouy en Josas) Laboratoire de génétique des poissons
Bernard DROBENKO	Droit	Centre de Recherche Interdisciplinaire de droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Pierre-Noël GIRAUD	Management, qualité	CERNA (école des Mines)
Michel GIRIN	Environnement marin	CEDRE
Philippe HARTEMANN	Santé Publique	Faculté de médecine de Nancy
Guillaume HOLLARD	Décision publique et économie expérimentale	Centre d'économie de la Sorbonne
Robert KANDEL	Physique du climat	Laboratoire de météorologie dynamique (Ecole polytechnique Paris)
Corinne LARRUE	Politiques publiques	Université de Tours
Christian LEVEQUE	Ecologie	Professeur émérite
Yves LEVI	Santé publique, pharmacologie	Faculté de pharmacie, Université Paris 11
Pierre MATARASSO	Modélisation intégrée relative au développement durable et au changement climatique	Département environnement et DD du CNRS
Jean Marc MERILLOT (bureau du conseil scientifique)	Procédés industriels, programmation de la recherche	ADEME
Thierry POINTET	Hydrogéologie	BRGM
Guy OBERLIN	Hydrologie	Expertise et conseil en gestion intégrée des eaux continentales
Nathalie RAULET-CROSET	Sciences de gestion	Centre de recherche en gestion de l'école polytechnique (Paris)
Gérard SACHON	Génie des procédés, Gestion de la recherche	ONEMA
Michel SEBILLOTTE (bureau du conseil scientifique)	Agronomie et prospective	INRA (professeur émérite)
Annie SUGIER	Physique et chimie nucléaire, gestion des risques	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
Sébastien TREYER (bureau du conseil scientifique)	Prospective	ENGREF
Eric VINDIMIAN	Risques chroniques environnementaux, politique de recherche	CEMAGREF (Montpellier)
Jean-Pierre ALIX	Communication scientifique	Cité des sciences et de l'industrie
Christoph BERNHARD	Urbanisme et aménagement	Institut für Regionalentwicklung und strukturplanung
François Bonnieux	Economie de l'environnement	INRA (Rennes) Unité d'économie et de sociologie rurales
Antoine MONTIEL	Chimie	SAGEP

Annexe 2 : Chronologie et contenu des activités du conseil

2004	
23/06/2004 CS	<p>fonctionnement du CS et perspectives en termes d'organisation</p> <p>Tour de table pour présentation rapides des membres</p> <p>Présentation rapide de l'organisation de la politique de l'eau (A. Pialat, DIREN de Bassin)</p> <p>Présentation rapide des instances de bassin de l'AESN (G. Fradin, DG de l'Agence)</p> <p>Présentation de la DCE (J. Bories, directeur des études de l'AESN) et Introduction à l'état des lieux du bassin et premier aperçu des grandes problématiques identifiées (J. Bories et Y. Laurans, chef du S. prévision, évaluation et prospective)</p> <p>Discussion et conclusion</p>
10/09/2004 CS	<p>Election du président du CS</p> <p>Organisation du secrétariat</p> <p>Modalité d'organisation pratique et logistique du CS</p> <p>Enrichissement du CS (5 postes à pourvoir)</p> <p>Premières approches du programme de travail des futures séances du CS</p> <p>Présentation par l'Agence : programme "Eau et Santé". (J. Duchemin, expert eau et santé de l'Agence)</p> <p>Présentation par l'Agence : démarche prospective dans la perspective de la DCE et les perspectives de prolongements de ces réflexions (Y. Laurans)</p>
2005	
19/01/2005 CS	<p>Constitution du fascicule de présentation des membres du CS, recueil des déclarations publiques d'intérêt : point sur l'avancement</p> <p>Approbation du CR du 10/09/05</p> <p>Elargissement du CS : examen des suggestions reçues et propositions du bureau</p> <p>Examen des politiques d'études et de recherche sur l'eau et la santé</p> <p>Prospective de l'eau et du bassin SN : 1- exposé de M. Sebillotte (travaux INRA sur la prospective des relations entre agriculture et eau). 2- Exposé de l'Agence de l'eau concernant la prospective du bassin SN dans le contexte DCE. 3- Suites à donner à ces travaux</p> <p>divers</p>

27/05/2005 CS	<p>Présentation de l'actualité de l'Agence par le directeur ou son représentant</p> <p>Approfondissement des travaux concernant la prospective : 1- examen des résultats de la prospective INRA-Cemagref. 2- Mise en regard des résultats de la prospective INRA-Cemagref avec les enjeux retenus par l'Agence et la DIREN pour la DCE : alerte et remarques à l'Agence sur la prise en compte des éléments de long terme dans sa définition des enjeux</p> <p>Approbation du CR du 19/01/05, avancement de la plaquette de présentation du CS, composition du CS (nomination de membres : intégration d'un représentant du secteur privé de l'eau), compte-rendu des 2 derniers CB par le président du CS.</p> <p>Organisation d'une journée sur l'apport des sciences sociales à la compréhension des questions de perception</p> <p>Avis sur le programme "Eau et santé" : examen et proposition d'avis</p>
16/11/2005 CS	<p>Discussion de l'élargissement éventuel du CS à un industriel de l'eau, membre d'une société de distribution d'eau</p> <p>Présentation du processus de participation du public par l'Agence et le prestataire chargé de l'enquête auprès du grand public (Agence et BVA). Discussion</p> <p>Proposition du projet de séminaire sur la perception des risques par le public, le rapport public-expert : format, intervenants, durées (S. Treyer).</p> <p>Adoption du CR de la séance du 27/05/05 et présentation de la plaquette et point sur les déclarations d'intérêt (J. Bories)</p> <p>Relation du CS et du CB. Compte-rendu des réunions du CB du 30/06 et 15/09. Présentation de l'avis "Eau et santé" (Président et M. Sebillotte)</p> <p>Présentation de l'actualité de l'Agence (G. Fradin)</p> <p>Discussion de l'avis prospective et des propositions de modifications (Président)</p> <p>Travaux sur le bon état écologique. Présentation des principes, présentations de l'intégration et de l'avancement dans les travaux de l'Agence (Agence + 1 expert).</p>
01/12/2005 Avis du CS au CB	"Eau et santé"
2006	
17/03/2006 séminaire	le matin : séminaire du CS "les perceptions, représentations sociales et rationalités face aux risques"
	<p>Bilan du séminaire de la matinée</p> <p>Approbation du CR de la réunion précédente, calendrier du CS en 2007, nomination d'un représentant du CS au comité des études de l'Agence</p> <p>Présentation de l'actualité de l'agence (G. Fradin)</p> <p>Présentation de la saisine du CS par le CB concernant l'évaluation des programmes scientifiques de recherche PIREN-Seine et Seine Aval (Président). Présentation de synthèse des deux programmes (J. Bories, directeur des études). Organisation des travaux (Président).</p>

21/06/2006 CS	<p>Approbation du CR de la réunion du 17/03/06. Dates du prochains CS. Présentation de l'actualité de l'Agence et du CB par le directeur ou son représentant</p> <p>Avis "eau et santé" : présentation de la réponse de l'Agence à l'avis rendu par le CS. Proposition et suites éventuelles données dans le cadre des travaux de l'Agence</p> <p>Préparation du séminaire sur le thème "le débat public" : 1- présentation des principaux messages mis en lumière lors du séminaire du 17/03. 2- préparation du séminaire du 16/11</p> <p>Evaluation des travaux du PIREN Seine et Seine Aval : audition de G. Billen, ancien directeur du programme de recherche PIREN Seine</p> <p>Evaluation des travaux du PIREN Seine et Seine Aval : audition de L-A Romana, ancien directeur du programme de recherche Seine Aval</p> <p>Mandat aux groupes de travaux et élaboration des procédures d'audit</p>
30/06/2006 Avis du CS au CB	"Défis à 2015 et perspectives pour la politique de l'eau AESN"
16/11/2006 séminaire	"participation du public et politique de l'eau : quels objectifs? Quels dispositifs ? Quelles limites ?"
17/11/2006 CS	<p>Introduction : approbation du CR du 21/06/06, dates des prochains CS, présentation de l'actualité de l'Agence par le directeur ou son représentant</p> <p>Présentation de la réponse de l'Agence à l'avis "Eau et santé"</p> <p>Evaluation des travaux du PIREN Seine et Seine Aval : bilan des travaux en cours</p> <p>Evaluation des travaux du PIREN Seine et Seine Aval : audition de M. Gousailles (SIAAP) pour PIREN Seine</p> <p>Evaluation des travaux du PIREN Seine et Seine Aval : audition de M. Lavarelo (Directeur du GIP Seine Aval)</p> <p>Evaluation des travaux du PIREN Seine et Seine Aval : audition de M. J-F Lerat (Ancien DIREN de Haute-Normandie) pour Seine Aval</p> <p>Bilan du séminaire "participation du public et politique de l'eau : quels objectifs? Quels dispositifs ? Quelles limites ?"</p> <p>Restitution de la présentation de l'avis du CS sur la "prospective Eau" au CB du 30/06/06</p>
2007	
12/01/2007 bureau	bureau de préparation du CS du 21 mars 2007
21/03/2007 CS	<p>Ouverture et approbation du CR du 17/11/06</p> <p>Actualité de l'Agence par le directeur ou son représentant : 1- la LEMA. 2- le SDAGE SN et le PDM : des chantiers potentiels pour le CS</p>

		<p>Avis du CS en cours : prospective, implication du CS dans la suite du séminaire "prospective de l'environnement aquatique en SN" du 14/12/06</p> <p>Avis du CS en cours : "eau et santé", implication du CS dans l'analyse du jeu d'acteurs et préparation des observations du CS sur la réponse de l'Agence</p> <p>Nomination d'un représentant du CS au comité des études</p> <p>Séminaire "participation du public et politique de l'eau : quels objectifs ? Quels dispositifs ? Quelles limites ?". Bilan des produits de restitution prévus et suite éventuelles dans le cadre de la consultation du public sur le projet de SDAGE</p> <p>Etat d'avancement des travaux d'évaluation des programmes de recherches PIREN Seine et Seine Aval</p>
27/04/2007	bureau	bureau de préparation du CS du 14 juin 2007
14/06/2007	CS	<p>introduction : examen du CR du 21/03/07 et approbation du RD. Présentation de l'actualité de l'Agence par le Directeur ou son représentant</p> <p>Avis du CS pour la prochaine consultation du public: 1- Présentation du projet de l'AESN par Richard Dartout (chargé de mission consultation). 2- Présentation de l'avis du CS par S. Treyer et discussion</p> <p>Travaux du CS sur le projet de SDAGE SN : 1- présentation de la méthode de travail sur le projet de SDAGE. 2- trois ateliers de travail animés par le président, M. Sebillotte et S. Treyer. 3- restitution des ateliers en séance plénière.</p>
10/07/2007	Avis du CS au CB	"Participation du public et politique de l'eau"
01/10/2007	bureau	préparation du 12/10/07 : examen des contributions des membres du CS au projet de SDAGE
12/10/2007	CS	<p>Introduction : examen du CR de la réunion du CS du 14/06/07 et présentation de l'actualité de l'Agence par le directeur ou son représentant</p> <p>Travaux sur le projet de SDAGE : présentation de l'étude "appui juridique à la rédaction du SDAGE SN (étude du cabinet Thieffry, présentée par le DAJE de l'Agence)</p> <p>Travaux sur le projet de SDAGE : présentation de la synthèse des contributions des membres du CS</p> <p>Travaux sur le projet de SDAGE : discussion et élaboration en séance de l'avis du CS sur le projet de SDAGE</p> <p>Question diverse : réflexions sur le devenir des jachères environnementales</p>
29/11/2007	Avis du CS au CB	"Avis du CS du CB sur le projet de SDAGE Seine-Normandie"
03/12/2007	bureau	

2008	
13/03/2008 CS	<p>Examen du CR du CS du 12/10/07 et présentation de l'actualité de l'Agence de l'Eau SN par le directeur ou son représentant</p> <p>Bilan des travaux du CS en 2007 et perspectives : 1- avis sur la consultation du public et sur l'avant projet de SDAGE : restitution des réactions du CB. 2- Perspective de travail du CS avec le CB dans le cadre de l'évaluation et la prospective stratégiques pour la préparation du 10ème programme</p> <p>Présentation des éléments de contexte de l'Agence : -1 présentation de l'ONEMA (M. Sachon). 2- Discussion et réflexions sur le rôle de l'ONEMA en lien avec le grenelle de l'environnement et les besoins de recherches. 3- Le point sur le contexte de l'utilisation des sciences économiques dans le cadre de la DCE</p> <p>Renouvellement des membres du CS : 1- propositions pour le remplacement de M. Alix (politique scientifique), M. Bonnioux (économie), M. Bernhardt (Aménagement, urbanisme et politiques publiques). 2- Désignation d'un nouveau membre du bureau en remplacement de M. Levi</p> <p>Le point sur l'étude du jeu d'acteurs du domaine "Eau et santé"</p>
07/04/2008 bureau	
20/06/2008 CS	<p>Introduction : 1- accueil de nouveaux membres du CS (MM. Bontems et Matarasso). 2- examen du CR du 13 mars 08. 3- Présentation de l'actualité de l'Agence par le directeur ou son représentant</p> <p>Evaluation PIREN Seine : présentation de l'avancement des travaux en cours du groupe d'évaluation</p> <p>Etude du d'acteurs "Eau et Santé" : présentation de l'étude par l'Agence. Discussion en prévision de l'élaboration d'une note de réflexion du CS</p> <p>Evaluation et prospective à l'Agence : présentation de la réflexion de l'Agence à la suite des discussions du 13/03/08 et des échanges avec le bureau</p>
11/07/2008 bureau	
13/11/2008 CS	<p>Introduction : 1- accueil et présentation des nouveaux membres du CS : Mme N. Raulet-Croset. 2- examen du CR de la réunion du CS du 20/06/08. 3- présentation de l'actualité de l'Agence de l'Eau SN par le directeur ou son représentant</p> <p>Présentation : mise en œuvre d'un processus intégratif et participatif du développement rural : approche comparative française et allemande (M. Benoît)</p> <p>Débat sur l'évaluation du programme de recherche PIREN Seine : invitation de M. Mouchel (actuel directeur du programme) et de M. Billen (ancien directeur du programme)</p> <p>L'analyse économique dans le 1er cycle de mise en œuvre de la DCE : quelles utilisations et quels rôles ? Quels problèmes et quelles questions ? (présentation de S. Feuillette et S. Treyer, suivie d'une discussion en vue de la préparation d'un séminaire du CS.)</p>

2009	
23/01/2009	bureau
10/03/2009	CS
<p>Introduction : ouverture examen du CR du 13/11/08</p> <p>Elaboration du plan de travail du CS 2009-2010 : 1- présentation prospective des enjeux de court terme de l'Agence par le directeur ou son représentant. 2- Discussion et proposition d'un plan de travail 2009-2010</p> <p>Evaluation à l'Agence SN : présentation de l'avancement des 1ers thèmes choisis et des instances d'évaluation</p> <p>Restitution de la consultation du public de 2008 : présentation de la synthèse des résultats (R. Dartout et S. Decker)</p> <p>Discussion sur la question : la population du bassin versant peut-elle être un levier d'action pour la gestion de l'eau ? Aller au-delà de l'étude CREDOC (C. Larrue et S. Decker)</p> <p>Séminaire économie de 2009 : Présentation et discussion du projet "en quoi l'analyse économique permet-elle d'aider dans la prise de décision (S. Treyer).</p>	
24/04/2009	bureau
16/06/2009	séminaire
"l'analyse coût-efficacité et son rôle dans l'élaboration du programme de mesures"	
17/06/2009	CS
<p>Introduction : ouverture examen du CR du 13/03/09</p> <p>Dans le cadre du Grenelle de la mer : restitution du séminaire de la Baule par le directeur de l'Agence</p> <p>Présentation de la synthèse des débats du 10/03/09 dans le cadre de la consultation du public de 2008 sur le projet de SDAGE (C. Larrue)</p> <p>Point sur le séminaire économie du 16/06/2009 (S. Treyer)</p> <p>Présentation de la problématique de travail du CS pour 2009/2010 "L'Agence de l'eau Seine-Normandie : acteur territorial" (M. Benoît et T. Pointet).</p> <p>"Agence de l'eau SN : acteur territorial" : présentation des "nouvelles ruralités 2030" par O. Mora (INRA)</p> <p>"Agence de l'eau SN : acteur territorial" : présentation "quels enseignements des scénarios "Agriculture, environnement et territoire" pour la réflexion prospective de l'AESN" par X. Poux (AsCA)</p>	
17/07/2009	bureau
12/11/2009	CS
<p>Ouverture et examen du CR du 17/06/09</p> <p>Présentation de l'actualité de l'Agence par le directeur ou son représentant</p> <p>Organisation du bilan de mandature du CS</p> <p>Présentation de la consultation des assemblées sur le projet de SDAGE par la DIREN de Bassin</p>	

	Présentation de la synthèse et des messages issus du séminaire économie du 16 juin 09 : "l'analyse coût-efficacité et son rôle dans l'élaboration du PDM"
	Restitution des travaux du groupe juridique européen sur l'application des textes liés à la politique de l'eau (M. Drobenko)
	"Agence de l'eau : acteur territorial" : 1- présentation et discussion de la note de problématique. 2- Audition de M. Lorgeve, directeur de l'Aménagement du territoire, de la prospective et de la planification du CR de Basse Normandie
03/12/2009	Avis du CS au CB
	"Evaluation du programme PIREN Seine"
2010	
12/01/2010	bureau
05/02/2010	CS
	<p>Ouverture et examen du CR du 12/11/09</p> <p>Présentation de l'actualité de l'Agence par le directeur ou son représentant</p> <p>Renouvellement du Conseil Scientifique</p> <p>Bilan de mandature : présentation du projet et note de discussion</p> <p>Discussion et validation des produits du séminaire économie de 2009 : note à l'attention d'un public averti (présentation par S. Treyer) et note à l'attention du Comité de Bassin (présentation par B. Chevassus-au-Louis et E. Vindimian)</p> <p>Discussion et validation de la note de problématique issue du travail sur le thème "Agence de l'eau : acteur territorial" (présentation par M. Benoît et T. Pointet)</p> <p>Retour sur les premiers pas de l'évaluation à l'agence : présentation / discussion autour de l'évaluation des classes d'eau, des enseignements tirés et des questions en suspens concernant le dispositif institutionnel (présentation par S. Le Bourhis)</p>
20/05/2010	CS
	<p>Ouverture et examen du CR du 05/02/10</p> <p>Informations sur les derniers travaux du CS et leurs produits (1- Avis du CS au CB sur l'analyse économique et politique de l'eau, 2- Synthèse plus technique de la journée du 16 juin 2009, 3- note de réflexion sur le thème "Agence de l'eau : acteur territorial")</p> <p>Présentation de l'actualité de l'Agence par le directeur</p> <p>Bilan de mandature : présentation du nouveau projet de note, discussion et approbation</p> <p>Renouvellement du Conseil Scientifique : proposition du bureau et discussion</p> <p>Bilan de mandature : discussions avec des membres du CB et des personnels de l'Agence sur les thèmes de travail du CS lors de la mandature [2004-2010]</p>
01/07/2010	Avis du CS au CB
	"Analyse économique et Politique de l'eau"
01/07/2010	bureau
	discussion renouvellement du CS

Annexe 3 : les « produits » du CS et leur devenir

Titre	Saisine	Séminaire du CS	Date de restitution au CB	Produit du CS	Produits Agence	Autres produits
"Eau et santé"	Présentation par l'Agence : programme "eau et santé" J. duchemin (DEPEE). 10/09/04		01/12/2005		Etude prospective du jeu d'acteurs "Eau et Santé" : positionnement et stratégie pour l'Agence (2007-2008).	
					Stage "Dossiers territorialisés eau et santé" (2009).	
					Projet de confection "Dossiers territorialisés eau et santé" par prestataire professionnel externe (2010).	
"Défis à 2015 et perspectives pour la politique de l'eau AESN"	Présentation par l'Agence : démarche prospective dans la perspective de la DCE. Y. Laurans (DEPEE). 10/09/04		30/06/2006	Avis du CS au CB	Séminaire du 14/12/06 "Prospective de l'environnement en Seine-Normandie".	
					Etude prospective du jeu d'acteurs "Eau et Santé" : positionnement et stratégie pour l'Agence (2007-2008).	
					Démarche prospective au service du 10ème programme avec C3P (2010).	
"Participation du public et politique de l'eau"	Présentation par l'Agence : Processus de participation du public. R. Dartout (DCRE) 16/11/05	"Les perceptions, représentations sociales et rationalités faces aux risques" (2006)	10/07/2007	Avis du CS au CB	Synthèse de la consultation du public (2008). Etude CREDOC "Enquête post consultation nationale" sur le bassin Seine-Normandie (2008).	
		"Participation du public et politique de l'eau : quels objectifs ? Quels dispositifs ? Quelles limites ?" (2007)		note de reflexion "A la suite de la consultation du public sur le projet de SDAGE : implication des instances du bassin en matière de participation du public"	Présentation au séminaire PIREN Seine "Quelle demande sociale pour une gestion équilibrée de la ressource ?" (2009)	
"Avis du CS du CB sur le projet de SDAGE Seine-Normandie"	Présentation du projet de SDAGE et de PDM. M. Collet 21/03/07.		29/11/2007	Avis du CS au CB	Projet de SDAGE soumis à la consultation des assemblées (2008)	
					Schéma des financeurs du PDM (préparation à la prospective 10ème programme)	

L'analyse économique dans le premier cycle de la DCE	Présentation par l'Agence : L'analyse économique dans le 1er cycle de mise en œuvre de la DCE : quels utilisations et quels rôles . Quels problèmes et quelles questions ? S. Feuillette (DDD) 13/11/08	"L'analyse coût-efficacité et son rôle dans l'élaboration du PDM"	01/07/2010	Avis du CS au CB "Analyse économique et politique de l'eau" et note technique "Mobiliser l'analyse économique pour la politique de l'eau : quel retour d'expérience de la mise en œuvre de la DCE pour la politique de l'eau"		
Agence de l'Eau : acteur territorial ?	Présentation par l'Agence : les enjeux de court terme de l'Agence G. Fradin (DG). 10/03/09			note de réflexion "Agence de l'eau : acteur territorial" pour la prospective au service du 10ème programme	Prospective agence en cours (projet 2010)	
"Evaluation du programme PIREN Seine"	Courrier du Président Santini 24/06/2006. Présentation par l'Agence : présentation de synthèse des programmes PIREN Seine et Seine Aval. J. Bories (DEPEE) 17/03/06		03/12/2009	Avis du CS au CB et rapport d'évaluation complet	financement de l'édition des fascicules PIREN et organisation interne d'un comité de relecture (2008-2009)	Rédaction des fascicules PIREN : une dizaine de volumes thématiques et illustrés pour faire comprendre le fonctionnement du bassin de la Seine, accompagné d'une synthèse systémique et rétrospective. (2009)
						Organisation et animation d'une journée à l'attention des membres des instances de bassin (diffusion et valorisation des fascicules PIREN) (juin 2009)
					Organisation et animation en interne pour participer au séminaire PIREN de préparation du prochain programme (formulation des demandes de recherches). (2009)	Organisation et animation d'un séminaire de préparation du prochain programme (écoute des demandes de recherches). Demande de poste pour cellule interface. (novembre 2009).
						Demande d'un poste pour assurer le travail d'interface avec les demandeurs de recherche